

**Syndicat Mixte du
Pays du Chinonais**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 22

L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 mars à 17h00

En Exercice : 22
 Présents : 13
 Votants : 16
 Pour : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Comité Syndical
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle Olivier
 Debré à la Mairie de Chinon sous la présidence de **Monsieur Gilles
MORTIER**

Date de convocation : 18/03/2022

PRESENTS :

MMES Nadège ARNAULT – Aurèlie GASNIER-ROCHER – Sophie
 LAGREE - MM. Gilles MORTIER - Christian PIMBERT - Didier GODOY –
 Claude BORDIER - Etienne MARTEGOUTTE – Thierry BRUNET– Francis
 DESBOURDES - Michel CHAMPIGNY - Denis FOCHE – Denis
 MOUTARDIER

Absents excusés avec procuration :

Paul TULASNE représenté par Didier GODOY
 Christophe BAUDRY représenté par Gilles MORTIER
 Laurent RAINEAU représenté par Christian PIMBERT

Absents excusés :

Isabelle RAIMOND PAVERO - Florence BOULLIER - Serge MOREAU -
 Pascal BLANCHARD – Franck CHARTIER

Absents :

Jean Luc DUPONT

OBJET :

**RECRUTEMENT D'UN VTA
POUR L'ETUDE « CAPTER
LA JEUNESSE »**

Le Comité Syndical :

Le Comité syndical a souhaité en 2021 mener une étude sur la
 problématique de l'amélioration de l'attractivité du territoire auprès des
 jeunes. Le projet de faire un travail avec un groupe d'étudiants de
 Polytech'Tours n'a pu se concrétiser aussi il sera nécessaire d'envisager le
 recrutement d'un chargé de mission pour réaliser l'étude. Celui-ci-ci
 pourrait être recruté dans le cadre du dispositif de Volontariat territorial en
 Administration (VTA), sur un an, s'agissant de la durée minimum prévue
 par le dispositif, en contrat de projet.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Ressources	
Salaires chargés / 1 an et frais annexes	39 600 €	Etat /dispositif VTA (forfait)	15 000 €
		Autofinancement Pays	24 600 €
Total :	39 600 €	Total :	39 600 €

Une aide de la Région via le CRST pourrait aussi être sollicitée, au taux
 maximum de 50% des dépenses, s'agissant d'une étude stratégique à
 l'échelle du Pays.

Les modalités de recrutement seraient les suivantes :

- CDD en Contrat de Projet d'un an
- Formation : Niveau 6 minimum (bac + 3) en aménagement du territoire/développement local, géographie, sociologie
- Rémunération conforme à la grille indiciaire de la FPT, pouvant tenir compte de l'expérience

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le 06/04/2022

ID : 037-253752968-20220324-2022005-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical :

- Approuve le recrutement d'un chargé de mission aux conditions évoquées et autorise le Président à mettre en œuvre le projet lorsque le Bureau aura approuvé la fiche de poste
- Charge le Président de solliciter les subventions de l'Etat au titre du Volontariat territorial en administration, ainsi qu'une subvention de la Région en complément si possible au titre du CRST

Pour extrait conforme,
Le Président

Gilles MORTIER

